

**€ 30,000,000**

**Autocall Euro Stoxx Décembre 2029**

**Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance du produit**

**Maturité 20 Décembre 2029**

<b>20 Décembre 2029</b>	<b>Termes et conditions</b>
<b>Emetteur</b>	<b>Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France</b>
<b>Notation</b>	<b>A (Standard &amp; Poor's), Aa3 (Moody's), AA- (Fitch) (notations en date du 05 Octobre 2021)</b>
<b>Arrangeur</b>	<b>CIC Est, 31 rue Jean Wenger Valentin, 67000 STRASBOURG CIC, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS</b>
<b>Agent de Calcul</b>	<b>Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, France</b>
<b>(i)Numéro de série (ii)Numéro de tranche</b>	1459 1
<b>Devise</b>	EUR ( € )
<b>Montant de l'Emission</b>	€ 30,000,000
<b>Dénomination</b>	€ 1,000
<b>Montant minimum de souscription</b>	€ 1,000
<b>Prix d'Emission</b>	100% du Montant d'Emission
<b>Date d'Emission et de Paiement</b>	22 Novembre 2021
<b>Date d'Observation Initiale</b>	20 Décembre 2021
<b>Date d'Observation Finale</b>	06 Décembre 2029
<b>Date de Remboursement</b>	20 Décembre 2029
<b>Rang de la Dette</b>	Premier rang, non garanti
<b>Jour Ouvrés</b>	Target 2
<b>Convention de Jour Ouvrés</b>	Suivant
<b>Coupon</b>	Un coupon de 1,25% peut être payé suivant les conditions suivantes:
<b>Coupon conditionnel mémoire</b>	<p>Le coupon sera payable à une Date de Paiement de Coupon (i) uniquement si le cours de clôture du Sous-jacent à la Date d'Observation Intermédiaire (i) correspondante est supérieur ou égal à la Barrière Coupon.</p> <p>Formule de détermination du coupon par coupure ( i = 8 à 32 ) :</p> $\text{Coupon} = \text{Dénomination} \times 1,25\% \times i$ <p>Avec:</p>

**Sous jacent:** Indice Eurostoxx 50® (Code Bloomberg: SX5E Index, , ISIN : EU0009658145, Sponsor: STOXX Limited)

**Barrière Coupon :** 100% du Prix Initial

**Prix Initial:** Cours de clôture du Sous-Jacent à la Date d'Observation Initiale

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX Limited ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

(i)	Dates d'Observation Intermédiaires (i)	Dates de Paiement de coupon (i)	Barrière Coupon (i)
8	06/12/2023	20/12/2023	100%
9	06/03/2024	20/03/2024	100%
10	06/06/2024	20/06/2024	100%
11	06/09/2024	20/09/2024	100%
12	06/12/2024	20/12/2024	100%
13	06/03/2025	20/03/2025	100%
14	06/06/2025	20/06/2025	100%
15	08/09/2025	22/09/2025	100%
16	08/12/2025	22/12/2025	100%
17	06/03/2026	20/03/2026	100%
18	08/06/2026	22/06/2026	100%
19	07/09/2026	21/09/2026	100%
20	07/12/2026	21/12/2026	100%
21	08/03/2027	22/03/2027	100%
22	07/06/2027	21/06/2027	100%
23	06/09/2027	20/09/2027	100%
24	06/12/2027	20/12/2027	100%
25	06/03/2028	20/03/2028	100%
26	06/06/2028	20/06/2028	100%
27	06/09/2028	20/09/2028	100%
28	06/12/2028	20/12/2028	100%
29	06/03/2029	20/03/2029	100%
30	06/06/2029	20/06/2029	100%
31	06/09/2029	20/09/2029	100%
32	06/12/2029	20/12/2029	100%

Si, à une Date d'Observation Intermédiaire (i = 8 à 31), le cours de clôture du Sous-Jacent est égal ou supérieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique, alors, l'Emetteur remboursera chaque Titre de créance à la Date de Remboursement Anticipé Automatique (i) correspondante selon la formule du montant suivant:

$$\text{Montant de Remboursement Anticipé Automatique par coupure} = \text{Dénomination} \times 100\%$$

Avec:

**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique:** 100% du Prix Initial

**Remboursement Anticipé Automatique**

(i)	Dates d'Observation Intermédiaires (i)	Dates de Remboursement Anticipé Automatique (i)	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (i)
8	06/12/2023	20/12/2023	100%
9	06/03/2024	20/03/2024	100%
10	06/06/2024	20/06/2024	100%
11	06/09/2024	20/09/2024	100%
12	06/12/2024	20/12/2024	100%
13	06/03/2025	20/03/2025	100%
14	06/06/2025	20/06/2025	100%
15	08/09/2025	22/09/2025	100%
16	08/12/2025	22/12/2025	100%
17	06/03/2026	20/03/2026	100%
18	08/06/2026	22/06/2026	100%
19	07/09/2026	21/09/2026	100%
20	07/12/2026	21/12/2026	100%
21	08/03/2027	22/03/2027	100%
22	07/06/2027	21/06/2027	100%
23	06/09/2027	20/09/2027	100%
24	06/12/2027	20/12/2027	100%
25	06/03/2028	20/03/2028	100%
26	06/06/2028	20/06/2028	100%
27	06/09/2028	20/09/2028	100%
28	06/12/2028	20/12/2028	100%
29	06/03/2029	20/03/2029	100%
30	06/06/2029	20/06/2029	100%
31	06/09/2029	20/09/2029	100%

**Base de Remboursement / Paiement**

Titres de créance à Remboursement Référencé sur un Indice

**Montant de Remboursement Final**

Mis à part le Remboursement Anticipé tel que spécifié dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base, le Montant de Remboursement Final payable par l'Emetteur à la Date de Remboursement contre échange de chaque Titre de Créance sera un montant en euros déterminé par l'Agent Calculeur comme suit :

A la Date d'Observation Finale, si les Titres de créance n'ont pas été rachetés comme décrit dans le paragraphe précédent ni soumis à un Remboursement Anticipé Automatique et :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si à la Date d'Observation Finale, le cours de clôture du Sous-Jacent est supérieur ou égal à la Barrière, les Titres de créance seront remboursés à la Date de Remboursement selon la formule suivante :  <b>Dénomination</b></li> <li>- Sinon, si à la Date d'Observation Finale le cours de clôture du Sous-Jacent est strictement inférieur à la Barrière, les Titres de créance seront remboursés à la Date de Remboursement selon la formule suivante :  <b>Dénomination x (Prix Final / Prix Initial)</b></li> </ul> <p><u>Avec:</u>  <b>Prix Final:</b> Cours de clôture du sous-jacent à la Date d'Observation Finale  <b>Prix Initial :</b> Cours de clôture du sous-jacent à la Date d'Observation Initiale  <b>Barrière:</b> 60% du Prix Initial spécifié comme tel dans les Conditions Définitives</p>
<b>Facteurs de risques</b>	Il convient de se reporter au paragraphe intitulé « Facteurs de risques » du Prospectus de base.
<b>Offre au Public</b>	Oui, en France
<b>Période de Commercialisation</b>	Du 22 Novembre 2021 au 10 Décembre 2021
<b>Restrictions de Vente</b>	Les Restrictions de Vente du Prospectus de Base sont définies dans l'annexe « Souscriptions et Ventes » qui est modifié comme suit : notwithstanding toutes dispositions contraires au Prospectus de Base, chaque Arrangeur et l'Emetteur déclarent avoir proposé et vendu, et seulement proposé et vendu, ce Titre de créance à un public en France.
<b>(i) Liquidité</b>	Quotidienne
<b>(ii) ISIN Code</b>	<b>FR0014005US3</b>
<b>Code Commun</b>	
<b>LEI du CIC</b>	N4JDFKXH2FTD8RKFXO39
<b>Agent de Compensation de BPSS Paris</b>	T2S Adhérent 30 Bic Affilié PARBFRPPXXX
<b>Agent de Compensation de CIC</b>	<b>T2S Adhérent 281 Bic Affilié CMCIFRPAGMT pour AC 30087 00531 000827405 01</b>
<b>Règlement – Livraison</b>	Franco paiement
<b>Notation des Titres de créance</b>	Non
<b>Marché secondaire</b>	Dans des conditions normales de marché, le prix sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.
<b>Listing</b>	Oui, à la Bourse du Luxembourg

<b>Valorisation</b>	Valorisation publiée quotidiennement sur Telekurs et tenue à la disposition du public en permanence.
<b>Double Valorisation</b>	Les Titres de créance seront valorisés le 15 de chaque mois (ou le Jour Ouvré suivant si le 15 n'est pas un Jour Ouvré) et le dernier Jour Ouvré de chaque mois par Refinitiv et Markit, organismes indépendants du Groupe Crédit Industriel et Commercial.
<b>Documentation</b>	Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'Emetteur
<b>Client Retail en EEA</b>	Oui
<b>Droit applicable</b>	Droit Français